

74

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49178

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Adhésions 2024

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Pour l'année 2024, il est proposé que le Département adhère aux organismes dont la liste figure en annexe.

Ces adhésions représentent un montant total de 116 732 euros, se répartissant comme suit :

Pôles	Nombre d'adhésions en 2024	Montant 2024 en €
Dynamiques territoriales	14	19 551,00
Construction et logistique	3	8 850,00
Délégation générale à la transformation	11	19 398,00
Direction générale des services	7	15 373,00
Egalité éducation citoyenneté	16	22 281,00
Solidarité humaine	5	10 454,00
Territoires et services de proximité	2	11 940,00
Ressources	9	8 885,00

Par ailleurs, pour les adhésions qui concernent plusieurs pôles, il est sollicité l'adhésion au Réseau Idéal, pour 21 communautés professionnelles dont le détail est joint en annexe, pour un montant de 29 577,66 euros.

Décide :

- d'autoriser les adhésions pour l'année 2024 dont la liste est jointe en annexe ;
- de procéder au paiement de ces adhésions pour un montant total de 146 309,66 euros, les crédits étant prévus au BP 2024 (article budgétaire 6281).

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242225

Pour extrait conforme